

DEPARTEMENT

DE LA COMMUNE DE PRESSAGNY L'ORGUEILLEUX
27510

EURE

Séance du **16 février 2021**

L'an deux mille vingt et un

et le 16 février

à 18 heures 15

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, de ses séances, sous la présidence de : **M. MAINGUY**

Présents : Mmes, MM., MAINGUY, ANDRIEUX, CARRIER, DESCHAMPS, GILLET, GLEIZES, GUION, LE LAN-LE LUYER, LONGIN, MAGNAUDEIX,

Absents : Mmes, M, WECKSTEIN et LOCHON (pouvoirs P. MAINGUY), INIGO et VAUZOU (pouvoir C.GLEIZES), PODGORSKI (pouvoir P.CARRIER)

A été nommé secrétaire : Mme MAGNAUDEIX

DSIL rénovation énergétique - suivi consommation d'énergie - DL 9/2021

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

Date de la convocation 11/02/2021

Date d'affichage 11/02/2021

Objet de la Délibération

M. le Maire explique que le budget énergie de la commune représente une part importante de son budget de fonctionnement. C'est un poste qu'il est possible de réduire en consacrant des moyens à sa bonne gestion et en investissant pour améliorer la performance énergétique du patrimoine. Le suivi régulier des consommations et des dépenses est essentiel dans cette démarche de maîtrise de l'énergie.

L'objectif est de piloter à distance les installations consommatrices d'énergie et d'assurer le suivi des consommations d'énergie et d'identifier les éventuels dysfonctionnements.

Le conseil accepte à l'unanimité le projet et autorise M. le Maire à faire des demandes de subvention auprès de tous les organismes possibles et à signer tous les documents s'y référant.

Le Maire, Pascal MAINGUY

Envoyé en préfecture le 17/02/2021
Reçu en préfecture le 17/02/2021
Affiché le 
ID : 027-212704779-20210216-DL_9_21-DE

